

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 9 FEVRIER 2009 A 19 H

L'An deux mille neuf, le neuf février à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel HOUEL Sénateur Maire.

ETAIENT PRESENTS Mr HOUEL Maire

Mme AUTENZIO - Mr LETISSIER - Mme RAVET - Mr CHILLY - Mme RICHARD
Mrs HAUDECOEUR - GHENIN adjoints
Mme GODARD - Mrs HUYGHE - GUILLAUMY (arrivé en cours de séance) –
Mme LANDRIEUX - Mrs LIND - BRUANDET - Mmes LIMMOIS - DJARIAN –
Mrs APPINO - MACHY - Mmes LALLEMENT - NAVARRO - STEINER –
Mr CREMOND - Mme LARMIGNAT

**ABSENTS AYANT
DONNE POUVOIR**

Mme PHILIPPIN a donné pouvoir à Mr HOUEL
Mr GAILLOT a donné pouvoir à Mme LANDRIEUX
Mme DOUTRELANT a donné pouvoir à Mr LETISSIER
Mr ANDRE a donné pouvoir à Mme STEINER

**SECRETAIRE DE
SEANCE**

Mme NAVARRO

ORDRE DU JOUR :

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2312-1,

CONSIDERANT que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu à l'assemblée sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Rémy GHENIN Maire adjoint, membre de la Commission des Finances,

Le conseil municipal :

PREND ACTE :

Que le **Débat d'Orientation Budgétaire** pour l'année 2009 s'est tenu.

II – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD

En application de l'article L 215 A du livre des procédures fiscales,

VU, l'avis favorable du comptable en date du 19 décembre 2008,

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

23 Pour
4 Contre

ACCEPTE d'accorder la remise gracieuse de majorations et intérêts de retard d'un montant total de 1 492,56 €

III – DEMANDE D'ADMISSION D'UN TITRE EN NON VALEUR POUR LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non valeur sur le budget communal d'un titre émis en 2003 pour un montant de 171,39 €:

IV - ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE DEUX DELEGUES SUPPLEANTS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CRECOIS

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ELIT

Mme Valérie PHILIPIN

Déléguée titulaire (libérant un poste de délégué suppléant)

Mme Dominique DOUTRELANT

Monsieur Didier CREMOND

Délégués suppléants

Représentants de la commune à la Communauté de Communes du Pays Créçois.

V - AUTORISATION DONNE A MR LE SENATEUR MAIRE DE VENDRE LA PARCELLE F n° 640p SISE 20 RUE DE ROISE

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1^{er}

ACCEPTE de vendre la parcelle cadastrée section F n° 640p d'une superficie de 204 m² à Monsieur Jacques ESCHEMANN au prix de 5 000 €

Article 2^{ème}

AUTORISE Monsieur le Sénateur Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant.

VI - DECISIONS DU MAIRE

VII - QUESTIONS DIVERSES

SEANCE LEVEE A 20 H 30